

Épreuve E3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE, MANAGÉRIALE ET JURIDIQUE DES SERVICES INFORMATIQUES

Coefficient 3

U3

1. FINALITÉS ET OBJECTIFS

Cette épreuve vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité U3, ainsi que sa capacité à les mobiliser pour analyser une ou plusieurs situations professionnelles dans leurs dimensions économique, juridique et managériale.

Ces situations permettent de mesurer :

- le degré de maîtrise des connaissances dans le domaine de l'environnement économique, juridique et managérial des prestataires informatiques et du fonctionnement des organisations correspondantes ;
- la capacité à les mobiliser dans divers contextes professionnels, par une maîtrise raisonnée de l'information, économique, juridique et managériale, de sa sélection, de son analyse à l'aide de repères réglementaires, théoriques et factuels afin d'en cerner les effets et enjeux.

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION

En forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, les compétences attendues sont évaluées sur la base des critères suivants :

- rigueur de l'analyse des situations professionnelles proposées ;
- pertinence du repérage des problèmes économiques, juridiques et managériaux soulevés par ces situations ;
- qualité de leur identification et de leur caractérisation ;
- adéquation et correction des notions et raisonnements mobilisés eu égard aux caractéristiques de ces situations ;
- pertinence des relations mises en évidence entre la structure de l'entreprise, son cadre stratégique et opérationnel et son système d'information ;
- précision de la détermination des composants de coûts et de leur mise en œuvre dans des calculs finalisés ;
- cohérence des propositions et des arguments présentés ;
- pertinence de l'analyse juridique produite en relation avec les pratiques professionnelles ;
- qualité de la production écrite utilisant un vocabulaire, notamment juridique, approprié et témoignant d'une réflexion construite par rapport aux questions posées.

3. MODALITÉS D'ÉVALUATION

En forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, l'épreuve prend appui sur un sujet conçu en deux parties :

1. Un dossier documentaire décrivant des situations professionnelles caractéristiques de la production et de la fourniture de services informatiques, en adéquation avec le référentiel d'activités professionnelles du diplôme. Leur présentation permet au candidat d'appréhender le cadre économique, juridique et organisationnel ainsi que les orientations stratégiques de l'organisation support, les contraintes managériales, financières et juridiques, le contexte de système d'information et éventuellement ses problématiques d'évolution. L'analyse est guidée par un questionnaire fourni au candidat. Les situations sont indépendantes et peuvent aborder chacune une ou plusieurs thématiques d'économie, de management ou de droit.
2. Un questionnaire portant sur un thème juridique publié par voie de circulaire nationale pour deux sessions consécutives de l'examen. Le thème s'applique au programme de droit du

référentiel du BTS services informatiques aux organisations et guide, au cours de la formation, la conduite d'une activité de veille juridique intégrant la référence aux différentes sources du droit en relation avec les situations professionnelles rencontrées. Ce questionnement permet au candidat d'analyser une situation professionnelle à partir des connaissances juridiques développées à travers l'analyse de ses pratiques professionnelles en liaison avec le thème national.

A. Forme ponctuelle (écrit, durée : 4 heures)

Le sujet remis au candidat est conforme aux caractéristiques présentées ci-dessus.

La correction est assurée par un professeur ayant en charge l'enseignement d'économie, de droit et de management en STS services informatiques aux organisations.

B. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation se présente sous la forme de deux situations d'évaluation écrites, la première d'une durée de 2h30 et la seconde d'une durée de 1h30 correspondant respectivement aux deux parties décrites dans les modalités d'évaluation.

La correction est assurée par le professeur ayant en charge l'enseignement d'économie, de droit et de management en STS services informatiques aux organisations.

À l'issue des évaluations, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury, pour chaque candidat, la proposition de note sur 20 points accompagnée de la grille d'aide à l'évaluation renseignée (dont le modèle est fourni par la circulaire d'organisation de l'examen). Conformément à la réglementation, le jury peut demander à avoir communication des dossiers d'évaluation des candidats. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.